
ACT DÉVELOPPEMENT

Demande d'admission pour le statut de participant ou d'observateur

ACT Développement: introduction

ACT Développement est une alliance mondiale d'Eglises membres du Conseil œcuménique des Eglises et d'organisations qui leur sont liées et qui ont pour mandat principal le travail œcuménique dans le domaine du développement. Nous sommes confrontés au défi de la pauvreté et de la misère permanentes, au déni des droits de la personne, à la destruction de l'environnement, à la réalité de l'injustice et à l'inégalité croissante au sein des nations et entre elles. Enracinés dans le mouvement œcuménique et engagés à respecter des normes professionnelles, nous avons choisi de former ensemble une alliance visant à renforcer la coopération, à promouvoir la responsabilité mutuelle et à améliorer l'efficacité de nos efforts pour éradiquer la pauvreté et l'injustice.

Relation entre ACT Développement et ACT International

ACT International est une alliance qui intervient dans des situations d'urgence. ACT Développement concentrera ses efforts sur les besoins du développement à long terme. Les deux organismes collaboreront étroitement afin de garantir leur complémentarité et d'assurer la continuité entre les secours d'urgence et le développement. De nombreuses organisations liées aux Eglises sont engagées à la fois dans des opérations d'aide d'urgence et dans des activités de développement à long terme, c'est pourquoi il est essentiel qu'ACT International et ACT Développement coopèrent étroitement.

Alors qu'ACT international est un mécanisme de financement qui mobilise des ressources et facilite une action coordonnée dans les situations d'urgence, ACT Développement ne mobilisera pas de fonds et ne fera pas de transferts de donateurs à partenaires sur le terrain.

ACT Développement est une alliance qui opérera comme suit:

1. promouvoir auprès des participants des valeurs communes, la responsabilité mutuelle et un travail de qualité dans le domaine du développement;
2. offrir des occasions permettant aux participants de discuter, de partager des analyses et de mener une réflexion théologique sur des questions relatives au développement, d'apprendre les uns des autres et de planifier des activités en coopération;
3. faciliter la collaboration entre participants afin d'accroître l'efficacité de leur lutte contre la pauvreté, l'injustice et les violations des droits de la personne;
4. offrir aux participants des occasions de coopérer dans leurs activités de défense et de promotion des causes;

5. accroître la visibilité du travail de la famille œcuménique dans le domaine du développement grâce à un sentiment d'identité renforcé et à un nom commun à tous.

Responsabilités des participants

Le Groupe de direction d'ACT Développement recherche une forte participation des Eglises et des organisations qui leur sont liées et sont actives dans le domaine du développement. C'est intentionnellement que nous utilisons le terme de 'participant' et non de 'membre', pour tenir compte des difficultés qu'éprouvent certaines Eglises à devenir 'membres' d'une autre Alliance. Cependant, les responsabilités des participants à ACT Développement seront importantes et exigeront un engagement sérieux.

Les participants auront en commun un même "nom de famille" et un même logo, et il leur sera demandé d'utiliser, conjointement avec leur propre nom, celui de l'Alliance, par exemple *Christian Care, affilié à ACT Développement*. Avoir en commun un même nom entraîne des responsabilités particulières. Un scandale public impliquant un participant à ACT Développement pourrait entraîner des effets négatifs pour tous les participants. Inversement, la bonne qualité du travail des participants dans le domaine du développement peut accroître la bonne réputation de l'ensemble de l'Alliance. Il est donc essentiel que tous les participants et observateurs fournissent un travail de développement de haute qualité et respectent les valeurs et le code de bonne pratique d'ACT Développement.

Demande d'admission

Toute personne souhaitant remplir ce formulaire est priée de commencer par lire le *Guide d'ACT Développement*, qui offre de nombreuses précisions sur cette nouvelle alliance.

Nous reconnaissons que le processus de candidature en vue de la participation à ACT Développement est exigeant et prendra du temps. L'information contenue dans ce formulaire permettra au Groupe de direction d'ACT Développement d'évaluer si votre organisation répond aux critères de participation. Si vous avez des difficultés à remplir une partie du formulaire, n'hésitez pas à prendre contact avec le personnel d'ACT Développement.

A réception de votre candidature, celle-ci sera examinée par le Groupe consultatif sur la participation, composé de deux personnes venues du Sud, deux du Nord et une de l'Est. Ce groupe présentera une recommandation soit au Groupe de direction (en 2006), soit au Comité exécutif (en 2007) indiquant si votre candidature doit être acceptée, différée ou refusée.

Si les participants souhaitent entrer en ligne de compte pour le premier Comité exécutif ou voter lors de l'élection de ce Comité, ils doivent faire parvenir leur demande d'admission avant le **12 novembre 2006**.

A. CATÉGORIES DE PARTICIPATION

Il existe deux catégories de participation à ACT Développement: les "participants" et les "observateurs".

1. **Participants:** ils doivent répondre aux critères suivants:

- être:
 - (a) une Eglise membre du COE, ou
 - (b) un département ou un partenaire d'une Eglise membre spécialisé dans le domaine du développement, ou
 - (c) une organisation affiliée structurellement à au moins une Eglise membre du COE
- les organisations rattachées aux Eglises doivent avoir pour mandat principal l'activité dans le domaine de la coopération au développement et tous les participants doivent avoir un dossier prouvant un engagement important en ce domaine
- être une organisation nationale, régionale ou internationale
- accepter la vision, la mission, les valeurs, le code de bonne pratique d'ACT Développement, ainsi que les directives relatives à l'utilisation conjointe du nom de l'Alliance
- s'engager à coopérer avec d'autres participants à ACT Développement et à les appuyer, dans un esprit de responsabilité mutuelle et de transparence
- verser une cotisation annuelle de USD 1 000 et une contribution supplémentaire calculée sur la base de leur revenu
- avoir une comptabilité vérifiée.

Lorsqu'une Eglise a son propre partenaire spécialisé dans le domaine du développement, c'est ce partenaire, plutôt que l'Eglise, qui demandera son admission.

2. **Statut d'observateur**

Les organisations œcuméniques et les Eglises dont les activités peuvent être touchées par ACT Développement mais qui ne répondent pas à tous les critères de participation ou ne souhaitent pas devenir participants peuvent demander le statut d'observateur. Dans cette catégorie, on peut trouver des organisations comme des Eglises nationales, des conseils nationaux d'Eglises, des organisations œcuméniques régionales et d'autres réseaux œcuméniques.

Les observateurs sont régulièrement tenus au courant des activités de l'Alliance. Ils peuvent participer aux réunions d'ACT Développement si besoin est, mais ils n'ont ni le droit de vote sur les décisions à prendre, ni celui de participer aux structures de direction de l'Alliance. Ils ne peuvent pas non plus ajouter au nom de leur organisation celui d'ACT Développement, ni utiliser son logo. On attend des observateurs une cotisation annuelle de USD 500.

Nous demandons à être considérés comme (veuillez cocher ce qui convient)

- Participant**
- Observateur**

B. INFORMATION CONCERNANT L'ÉGLISE, L'ORGANISATION LIÉE À UNE EGLISE, LE PARTENAIRE SPÉCIALISÉ

Nom de l'Eglise / Organisation / Partenaire spécialisé

Année de constitution _____

Statut juridique _____

Juridiction (pays) _____

Adresse postale

Domicile _____

Téléphone _____

Fax _____

Courrier électronique _____

Site Web _____

Nom du directeur

Téléphone _____

Fax _____

Courrier électronique _____

Nom de la personne responsable des contacts avec ACT Développement

Téléphone _____

Fax _____

Courrier électronique _____

C. DESCRIPTION DE NOTRE ÉGLISE / ORGANISATION LIÉE À L'ÉGLISE / PARTENAIRE SPÉCIALISÉ

Nous sommes (cocher ce qui convient)

une Eglise membre du COE

- un département ou un partenaire d'une Eglise membre spécialisé dans le domaine du développement
- une organisation affiliée structurellement à au moins une Eglise membre du COE (nommez l'Eglise ou les Eglises membres et expliquez le type d'affiliation)

- autre (veuillez préciser)

D. CE QUE NOUS FAISONS

1. Notre mandat en tant qu'Eglise / organisation / partenaire spécialisé est le suivant: (Veuillez citer les documents pertinents ou expliquer)

2. S'il s'agit d'une Eglise, veuillez aussi indiquer le mandat du département ou du partenaire de votre Eglise spécialisé dans le domaine du développement: (Citez les documents pertinents ou expliquez)

3. Nos activités en faveur du développement, en tant qu'Eglise / organisation / partenaire spécialisé, sont les suivantes:

(Veuillez mentionner le nombre des programmes de développement dans lesquels vous êtes engagés et tous les pays concernés, ainsi que le type d'activités. Veuillez prendre une feuille supplémentaire si nécessaire).

4. Veuillez aussi décrire sur trois ou quatre pages deux programmes de développement que vous avez lancés (ou soutenus financièrement) au cours des deux dernières années, y compris les objectifs, les activités, les résultats, les enseignements que vous avez tirés de ce programme et la manière dont ces enseignements ont influencé la suite de votre travail.

5. Personnel

Nombre de personnes que nous employons dans le domaine du développement:

E. Structure de direction

1. Notre structure de direction est la suivante (veuillez en faire la description ou fournir un organigramme)

2. Noms des personnes faisant partie de notre instance dirigeante

F. Finances

1. (à remplir par les Eglises uniquement)

Revenu total du département/partenaire au sein de notre Eglise actif dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de la défense des causes, y compris les montants correspondants destinés au personnel et à l'administration, etc.

2004:

2003:

2002:

2001:

2000:

2. (à remplir par les organisations / agences liées aux Eglises uniquement)

Revenu total de notre organisation au cours des cinq dernières années (toutes les sources de revenu, les mandants, les donateurs officiels, le revenu sur investissements, etc.)

2004:

2003:

2002:

2001:

2000:

3. (à remplir par tous les candidats)

Quel pourcentage des revenus mentionnés ci-dessus est alloué au développement? (Veuillez indiquer une moyenne des cinq dernières années)

4. Veuillez fournir en annexe votre dernier rapport comptable vérifié

G. Cotisations des participants

Il sera demandé aux participants de verser une cotisation annuelle de USD 1 000 (USD 500 pour les observateurs). En outre, on attend des organisations dont le revenu dépasse USD 1 million qu'elles versent une contribution supplémentaire de 0.5% de leur revenu pour le travail d'ACT Développement.

Nous pouvons verser la contribution financière suivante (outre la cotisation annuelle):

H. Relations actuelles dans les domaines de l'aide d'urgence, du développement et de la défense des causes

Actuellement, nous sommes (veuillez cocher ce qui convient)

- membre de l'Action commune des Eglises (ACT International)
- participant à l'Alliance œcuménique "agir ensemble"

Autres initiatives œcuméniques auxquelles nous participons (p. ex. tables rondes, groupes œcuméniques régionaux, etc.)

Autres alliances ou réseaux non œcuméniques auxquels nous participons:

Niveau national:

Niveau régional:

Niveau mondial:

I. Adhérer à ACT Développement

1. Voici les raisons pour lesquelles nous souhaitons adhérer à ACT Développement (exposez-les brièvement):

2. Nous espérons bénéficier de notre adhésion à ACT Développement de la manière suivante:

3. Nous pouvons contribuer à l'action d'ACT Développement de la manière suivante:

(Note: il ne s'agit pas ici de contribution financière, mais des compétences, de l'expertise et de l'expérience particulières que votre organisation peut mettre à disposition d'ACT Développement)

J. Engagement envers ACT Développement

Veillez envoyer une copie du procès-verbal / de la résolution témoignant de la décision de solliciter le statut de participant ou d'observateur auprès d'ACT Développement.

Les rubriques suivantes doivent être signées par l'instance dirigeante de votre organisation. Les organisations demandant le statut d'observateur ne doivent pas signer les rubriques 6, 7 et 8, mais doivent signer la rubrique 9.

1. Nous avons lu et compris la vision, la mission, la base religieuse et les objectifs d'ACT Développement et nous nous engageons à y adhérer

Nom du responsable _____
Signature _____
Fonction _____
Date _____

2. Nous nous engageons à coopérer avec d'autres participants et observateurs au sein d'ACT Développement.

Nom du responsable _____
Signature _____
Fonction _____
Date _____

3. Nous nous engageons à œuvrer dans un esprit œcuménique, et notamment avec des groupes ne faisant pas partie de notre dénomination et des personnes appartenant à d'autres religions.

Nom du responsable _____
Signature _____
Fonction _____
Date _____

4. Nous nous engageons à respecter dans notre travail le code de bonne pratique d'ACT Développement, et nous prenons note du fait qu'un mécanisme d'évaluation par les pairs est en cours d'élaboration.

Nom du responsable _____
Signature _____
Fonction _____
Date _____

5. Nous sommes prêts à participer activement à la vie d'ACT Développement et à respecter ses orientations.

Nom du responsable _____
Signature _____
Fonction _____
Date _____

6. Nous avons pris note du fait qu'il est demandé à notre organisation d'utiliser le nom d'ACT Développement conjointement au sien.

Nom du responsable _____
Signature _____
Fonction _____
Date _____

7. Nous sommes prêts à payer une cotisation annuelle de USD 1 000.

Nom du responsable _____
Signature _____
Fonction _____
Date _____

8. Nous sommes prêts à verser au budget de fonctionnement d'ACT Développement une contribution supplémentaire calculée sur la base de notre revenu (ne concerne que les organisations dont le revenu dépasse USD 1 million) (voir ci-dessus, chapitre G).

Nom du responsable _____
Signature _____
Fonction _____
Date _____

9. Nous sommes prêts à verser une cotisation d'observateur de USD 500 (ne concerne que les observateurs)

Nom du responsable _____
Signature _____
Fonction _____
Date _____

K. Nom et fonction de la personne ayant rempli ce formulaire

Nom _____

Fonction _____

Adresse _____

Numéro de téléphone _____

Adresse électronique _____

L. Présentation de cette demande d'admission

Veillez joindre en annexe une copie de cette demande d'admission et les documents suivants:

- a) votre dernier rapport annuel
- b) votre dernier rapport comptable vérifié
- c) la description de deux programmes de développement, comme indiqué ci-dessus au chapitre D
- d) un extrait du procès-verbal de la séance de votre instance dirigeante qui a pris la décision de faire cette demande d'admission, en indiquant la date, le lieu et le nom des personnes responsables

Veillez ensuite envoyer l'ensemble du dossier de candidature à:

Faautu Talapusi
ACT Développement
150, route de Ferney
Case postale 2100
CH- 1211 Genève 2
Suisse

Ou par courrier électronique à Faautu Talapusi, bureau d'ACT Développement:
(fta@wcc-coe.org, Tél. 41 22 791 6211)

Traduit de l'anglais

Service linguistique, COE